



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014

du Département de l'économie et du sport

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Economie

Comme le veulent la logique des statistiques et des chiffres, c'est en 2014 que sont révélés les chiffres 2013 de la promotion économique cantonale.

Le canton de Vaud a donc continué de miser sur la diversification de son tissu économique et est devenu le 4e canton exportateur de Suisse, en plus d'être le siège de nombreuses multinationales et la capitale internationale du sport. Dans le même temps, la promotion économique vaudoise a poursuivi son effort principal dans le soutien au développement d'entreprises endogènes, ce au nom de la complémentarité et des synergies qui existent entre ces dernières et les entreprises étrangères.

Vaud encourage ainsi, parmi d'autres, les entreprises technologiques de pointe notamment soutenues à travers Innovaud, en agissant sur le potentiel considérable représenté par la densité et la qualité de nos Hautes Ecoles (EPFL, UNIL/CHUV, IMD, EHL, ECAL, HEIG-VD) et par la future intégration du Canton de Vaud au Parc national de l'innovation.

En 2013, 486 projets portés par 195 entreprises vaudoises actives dans des secteurs technologiques ou industriels ont été soutenus, représentant 2338 emplois. Cette augmentation annuelle de 20% des soutiens financiers vient compléter la croissance constatée au cours des cinq dernières années, expliquée principalement par le dynamisme du tissu économique vaudois.

En 2013, 36 entreprises se sont installées dans le canton avec l'appui du Développement économique - canton de Vaud (DEV), une stabilité qui confirme l'attractivité du canton (39 implantations en 2012). Ces nouvelles entreprises prévoient la création de 557 emplois d'ici 5 ans. Elles sont actives notamment dans les sciences de la vie, les technologies de l'information et de la communication et l'industrie de précision.

Par ailleurs, en 2014, la promotion économique vaudoise a conduit l'adaptation de sa marque. C'est ainsi que les organismes en charge de la promotion économique, touristique et des produits du terroir ont décidé d'adapter le concept de promotion de l'image du Canton de Vaud «vaud.ch». L'objectif est de disposer d'une marque promotionnelle commune, forte et fédératrice, ayant un fort impact et permettant une communication visuelle efficace. La marque «VAUD» est ainsi née dans le cadre de la Journée officielle du Comptoir Suisse. Au terme de cette opération ce ne seront plus six logos qui sont utilisés par les acteurs concernés mais bien un seul, «VAUD».

Agriculture

Le passage à la nouvelle politique agricole 2014-2017 est un succès dans le canton de Vaud grâce au très fort taux de participation des agriculteurs et des conséquences financières positives pour plus de deux tiers des exploitations agricoles. A partir de 2015, le Canton va mettre en place une politique d'incitation en faveur de l'agriculture productive. Elle vise à maintenir les emplois dans le secteur primaire, développer l'esprit d'entreprise et augmenter la valeur ajoutée de l'agriculture vaudoise.

Le Conseil d'Etat a adopté son rapport sur la politique et l'économie agricole vaudoise le 17 décembre 2014. Dans une première partie, ce rapport fait le bilan de la mesure phare du secteur agricole dans le programme de législature 2012-2017 intitulée «Adapter le secteur primaire aux défis de la politique agricole 2014-2017». Le cadre législatif défini par la loi vaudoise sur l'agriculture du 1er janvier 2011 s'est montré tout à fait adéquat pour faire face à la réforme des paiements directs.

L'un des points forts de cette réforme est la montée en puissance de programmes fédéraux dans les domaines de la biodiversité, de la protection des ressources et de la qualité du paysage dont l'accès n'est possible qu'à des groupements d'agriculteurs. C'est la raison qui a conduit le département de l'économie et du sport et la défense professionnelle (Prométerre) à susciter l'organisation, dans l'agriculture vaudoise, de plus de 100 groupements d'agriculteurs organisés en neuf régions «paysagères» et réunis dans la Fédération des associations pour la promotion des projets agricoles collectifs. Cette structure a parfaitement rempli son rôle et l'ensemble des exploitations agricoles vaudoises ont pu, dès l'année 2014, avoir accès aux nouveaux programmes de la Confédération, notamment celui concernant la qualité du paysage.

Le bilan financier est une augmentation de l'enveloppe fédérale attribuée à l'agriculture vaudoise de 7% ou 18 millions entre 2012 et 2014. Les contrats de prestation ont une durée de huit ans et ce n'est qu'au bout de cette période qu'un bilan sur l'évolution des systèmes de production pourra être tiré.

La deuxième partie du rapport décrit la politique agricole cantonale que souhaite mener le Conseil d'Etat pour ces prochaines années. La politique agricole est principalement nationale mais laisse une marge de manoeuvre aux cantons. La volonté affirmée de diminuer la dépendance de l'agriculture vaudoise aux soutiens fédéraux est une première en Suisse. Cette politique met l'accent sur le maintien des emplois dans le secteur agricole et le développement de la valeur ajoutée. Elle se veut incitative et devrait soutenir 100 millions d'investissements dans le secteur agricole pendant les cinq prochaines années. Neuf projets de développement régional agricole et quatre axes stratégiques d'intervention sont définis soit la production laitière, celle de fruits, la filière porcine et la restauration collective. Ces démarches seront également soutenues, notamment par le biais des crédits. Par ailleurs, les conditions de travail fixées dans le contrat-type de travail dans

l'agriculture seront améliorées l'année prochaine.

Oenotourisme

L'année 2014 est riche en événements pour le projet oenotouristique vaudois. En avril, fortement souhaité par les branches touristiques et vitivinicoles, appuyé par le Conseil d'Etat, le projet d'oenotourisme vaudois commence son déploiement. Le Grand Conseil vient alors de voter le concept assorti d'un crédit-cadre de CHF 2,5 millions sur 5 ans nécessaire à son fonctionnement. La fédération des filières concernées et de l'Etat est ainsi constituée. Le bilan est riche : création d'un univers graphique oenotourisme vaudois ; création du site internet institutionnel www.vaud-oenotourisme.ch; création en parallèle d'un site internet promotionnel www.vaudtourisme.ch; création d'une charte, paraphée par plus de 100 signataires à la fin de l'année. Des actions communes d'envergure sont menées entre les filières (Partenariat avec les magasins Globus, campagne de communication, Caves ouvertes). La formation n'est pas laissée en reste : création d'un pool de partenaires formation vaudoise en partenariat avec l'EHL, Glion l'Institute Management School, Changins, Marcelin, l'Université de Genève, et Prométerre.

Un gros travail de sensibilisation est lui aussi mené, notamment sur les lacunes de l'offre oenotouristique vaudoise, de l'importance de travailler sur le fond et la recherche de solutions. A la fin de 2014, sont en phase de finalisation les procédures de labellisation, la formation oenotouristique et le projet pilote de balade oenotouristique.

L'esprit qui anime tout cela est d'œuvrer pour un décloisonnement afin de réaliser l'objectif commun qui est de faire du Pays de Vaud une destination oenotouristique à part entière. Tous les communiqués de presse de Vaud Oenotourisme ainsi que ceux des filières du projet sont disponibles sous www.vaud-oenotourisme.ch

Jeux olympiques de la Jeunesse

Sous l'appellation « Lausanne2020 » le canton et la ville de Lausanne sont donc candidats à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse 2020. L'autre ville candidate est Brasov, en Roumanie. Le choix final, par les membres du CIO, aura lieu à Kuala Lumpur le 31 juillet 2015.

L'année 2014 démarre sur les chapeaux de roue pour l'équipe, désormais nantie d'un secrétariat général opérationnel. En janvier, Lausanne et Brasov se retrouvent au Musée olympique durant deux jours afin d'être briefés sur les exigences du CIO pour rendre une candidature. Et les exigences sont nombreuses ! Peu à peu, le dossier se construit. Des dizaines de séances, de rencontres ont lieu. Le dialogue est très bon avec les régions concernées : Jura, Lausanne, Alpes vaudoises. Un effort constant de communication est fait, afin déjà de simplement faire connaître la simple existence du projet. Puis le 17 juin, c'est très officiellement que « Lausanne2020 » remet son dossier au CIO, à Vidy.

A peine quelques semaines plus tard, une délégation se rend comme observateurs aux Jeux olympiques d'été (deuxième édition du genre) à Nanjing, en Chine. Dépaysement total dans une ville de sept millions d'habitants sur un territoire deux fois grands comme le canton de Vaud ! Les enseignements sont nombreux et confortent les acteurs que le positionnement de leur dossier est juste.

Parallèlement à tout cela, le dossier reçoit des cautions politiques très importantes. Le Grand Conseil vaudois accorde deux fois 8 millions (Une fois pour la participation cantonale au comité d'organisation si Lausanne est choisie et une fois pour une étude sur le futur village pour étudiants à Dorigny, qui servira de village olympique.) Ces crédits sont votés à la quasi unanimité. Le conseil communal de Lausanne accorde aussi sans peine les huit millions pour l'organisation.

Considéré à juste titre comme un « accélérateur de projets » Lausanne2020 donne un élan au projet de nouvelle patinoire de Malley, dont la mise en glace est prévue fin 2019. De pareille façon, durant l'année 2014, Conseil d'Etat et stations des Alpes vaudoises mènent des discussions très constructives pour l'avenir de ces dernières. De manière directe ou indirecte, le projet de « Lausanne2020 » implique des investissements à hauteur de près de 40 millions dans cette région du canton. La Vallée de Joux et la France, à Prémamanon-Les Tuffes, font partie intégrante du projet.

A la fin 2014, «Lausanne2020 » poursuit ses efforts de conviction, relayés depuis le début de façon positive par les médias. Les Fédérations suisses de sport d'hiver – associées à tous les développements de la candidature - suivent tout cela de près et l'appui de Swiss Olympic, « patron de candidature » dans le sens où « Lausanne2020 » est une candidature suisse, est très important.

Le 5 novembre, le CIO publie un premier rapport d'évaluation sur Brasov et Lausanne. Tout y indique que ce beau projet est sur de bons rails. Mais il reste encore huit longs mois d'un parcours du combattant à terminer, sans faiblir et sans fausse note. Personne ne peut savoir, même la veille du soir de l'élection, quel nom sortira de l'enveloppe tenue par le Président du CIO, Thomas Bach.

51.1 Etat-major

Rôle et principales prestations

L'état-major du département de l'économie et du sport appuie et conseille le conseiller d'Etat dans la conduite politique, stratégique et opérationnelle du département. Il assume les missions que le conseiller d'Etat lui délègue. Dans ce cadre, il assure la planification et le contrôle des affaires départementales, ainsi que la coordination interne et externe au département.

Dans ce cadre, ses principales prestations sont les suivantes:

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions. Dans ce cadre, il suit, voire participe à la mise en œuvre des objectifs stratégiques du département (réalisation du programme de législature)
- Appui aux services du département en matière de finances, de ressources humaines et de conseils juridiques et politiques.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques

Il assume, en outre, la gestion des relations institutionnelles avec la Banque cantonale vaudoise [LBCV], le secrétariat de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en matière de conflits collectifs du travail, et exerce la surveillance de l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Conseil d'Etat
- Chancellerie
- Services du DECS
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Partenaires externes à l'Etat
- Recourants

Gestion des ressources humaines du département de l'économie et du sport – Descriptif

- Appui et conseil au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui et conseil aux services en matière de gestion RH (recrutement, formation, case management, coaching, mobilité et réinsertion professionnelle, identification de la relève, gestion des conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel, procédures disciplinaires, etc)
- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales et des processus RH
- Appui aux services en matière d'organisation et de restructuration
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle RH, suivi et contrôle des effectifs

- Gestion RH du SG, du SPECo et du SEPS

- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Consolidation et suivi du budget de formation départemental et validation des demandes de formation
- Relais entre le SPEV et le DECS pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Coordination et soutien aux RRRH et CoRH des services
- Gestion, coordination, formation et encadrement des apprentis en tant que RAD
- Gestion du logiciel mobatime en tant qu'administratrice départementale et répondante SG
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Chefs de services, cadres, collaborateurs, apprenti-e-s et stagiaires
- Fonctions RH ACV
- Services transversaux ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, UST-PMU, etc)
- CPEV, OAI, OAVS, Mutuel assurances, etc.
- CEP, IDHEAP, UNIL
- Commission du personnel, syndicats, avocats, TRIPAC
- Candidats et autres partenaires externes.

Personnel

Dès avril 2014, l'unité ressources humaines départementale a repris la délivrance directe des prestations RH du Service de la promotion économique et du commerce et du Service de l'éducation physique et du sport. Les dossiers personnels de ces deux services ont été centralisés au Secrétariat général. Des nouveaux processus RH ont été mis en place pour améliorer l'efficacité et la professionnalisation des prestations RH.

Au niveau du personnel, trois changements sont à signaler:

Dès le 1er septembre 2014, afin de renforcer l'unité ressources humaines du Secrétariat général, Madame Sabine Gigon a été engagée en qualité d'assistante ressources humaines.

Dès le 1er octobre 2014, Madame Anne Girardin a rejoint la direction du Secrétariat général en tant que secrétaire générale adjointe. Elle a succédé à Mme Christine Mercier, ancienne titulaire.

Dès le 1er novembre 2014, Madame Evelyne Chaubert a été engagée au sein de l'unité administrative du Secrétariat général en qualité de secrétaire d'unité. Elle a succédé à Madame Eliane Jacquard, ancienne titulaire.

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SPECo, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclage comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DECS.
- Mise en place du système de contrôle interne et suivi du respect des directives et procédures financières et comptables au sein du département.
- Support et appui aux utilisateurs SAP afin d'assurer une utilisation optimale du nouveau système informatique financier
- Participation aux projets départementaux ayant des implications financières.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DECS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

Département de l'économie et du sport (DECS)

Secrétariat général (SG-DECS)

Groupes de prestations

51.4 Informatique

LFAIE – Loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller) 2014

La baisse des ventes de logements de vacances à des personnes à l'étranger entamée en 2009 n'a pas connu de renversement de tendance en 2014, en raison de la crise économique en Europe et des premiers effets de la « Lex Weber » restreignant les constructions.

Le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud pour les ventes de logements de vacances, fixé à 175 unités, a été suffisant pour la cinquième année consécutive. Non seulement aucun contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons n'a été nécessaire, mais le contingent ordinaire a été à peine entamé et 83 unités du contingent 2013 sont même définitivement perdues.

Conformément à la loi d'application dans le canton de la LFAIE, le DECS est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. Compte tenu de la situation, une telle répartition n'aurait plus vraiment de raison d'être. Elle est cependant maintenue, sur la base des mêmes critères que les dernières années, afin d'assurer une certaine stabilité au système et une meilleure prévisibilité. La décision de répartition pour 2015 a été publiée dans la FAO à mi-décembre 2014 et n'a pas été contestée.

Projet MEGA

La démarche initiée en 2013, visant à améliorer, simplifier et formaliser les processus de travail du secrétariat général s'est poursuivie en 2014. Les processus métier ont été passés en revue pour être notamment adaptés à l'utilisation de l'outil informatique Antilope. Pour rappel, l'objectif fixé est le suivant:

Au-delà de mieux définir le rôle d'un secrétariat général, de réduire les temps de traitement des demandes qui lui parviennent et de renforcer leur suivi, le but de la démarche est de faire du secrétariat général du DECS une organisation proactive et efficiente avec pour mission d'offrir au collège gouvernemental, au chef du département, aux chefs de service et à ses autres partenaires des prestations de qualité dont la valeur ajoutée est développée et reconnue.

La plateforme Antilope devant, à terme, être remplacée par un nouvel outil informatique en cours de développement (projet Bleu SIEL), le secrétariat général du DECS a intégré la direction de projet Bleu SIEL et a participé, en collaboration notamment avec le SG DSAS, aux ateliers métier conduits par la DSI. L'important travail d'analyse de ce projet doit ainsi servir à la mise en place d'un outil performant de gestion et de partage documentaire transversal à l'Etat, incluant les secrétariats généraux.

La démarche du DECS a ainsi permis de faire évoluer, de manière pertinente, le périmètre du projet Bleu SIEL, la définition des fonctionnalités attendues, et plus généralement l'adéquation du futur outil informatique aux besoins des état-majors de département.

Salon international du goût de Turin

Pour la première fois, le Canton de Vaud a participé au Salon du Goût de Turin du 23 au 27 octobre 2014 pour promouvoir ses spécialités locales, ses vins, son tourisme et plus généralement son image. Sa présence à cette manifestation de renommée internationale a aussi été l'occasion d'annoncer la participation du Pays de Vaud à l'Exposition universelle de Milan en 2015.

La manifestation en quelques points et chiffres clé:

- Nouveau design aux lignes épurées du stand, conçu entièrement en bois
- Marketing touristique: distribution des brochures génériques OTV, diffusion en boucle du film OTV sur le stand de Présence suisse. Nouveauté: animation visuelle par la projection de vieilles cartes postales animées de lieux symboliques du Canton (création de Camille Scherrer)
- Promotion ciblée de vins et produits du terroir: dégustation de vin avec un positionnement clair sur le chasselas; démonstration de la planche à rebibes de l'Etivaz; fabrication et dégustation de bricelets, dégustation de l'huile de noix du Moulin de Sévery et des produits phares (AOP-IGP, en particulier le Vacherin Mont d'Or)
- Conférences/médias: deux ateliers consacrés au Vacherin Mont d'Or donnés par Dominik Flammer, auteur de «l'héritage culinaire des alpes»; coordination d'activités en présence de vingt food bloggeurs, sous la direction d'une agence de communication italienne mandatée par le Canton.

Résultats:

- Bonne couverture de presse suisse: couleurs locales RTS, 24 Heures, Le Matin Dimanche, Radio Chablais, Bluewin, AGRI, AGIR, Slow Food suisse etc
- Réseaux sociaux italiens: 20 food bloggeurs italiens ont visité le stand et diffusé leurs tweets à plus de 25'000

suiveurs.

- 16'250 contacts directs, dont plusieurs à portée commerciale
- 3000 brochures produits distribuées (L'Étivaz, Vacherin Mont d'Or, Gruyère)
- 2550 brochures ad'hoc distribuées

Forum de l'économie vaudoise

En partenariat avec la CVCI, la CVI, la FPV et Prométerre, le département de l'économie et du sport est associé à l'organisation du Forum de l'économie qui a lieu chaque année au mois de septembre, dans le cadre du comptoir suisse. Financièrement, il participe à hauteur de CHF 20'000 à la manifestation, sur un budget d'environ 170'000.

Lors de l'édition 2014, l'effritement des bonnes conditions-cadres pour l'économie dans le canton de Vaud a été le thème phare. Le chef du département de l'économie et du sport est intervenu dans ce cadre comme orateur. Il a notamment rappelé que le gouvernement devait avoir le souci constant de la compétitivité économique à long terme, dans un pays dont l'économie dépend de la conquête des marchés étrangers. Pour cela, il doit être en mesure d'anticiper, à tout le moins de percevoir les changements conjoncturels et d'adapter les conditions-cadres afin de permettre à notre économie de rester concurrentielle.

Voir chapitre Evénements marquants, évolutions significatives

Quelques données chiffrées pour 2014

Dossiers LFAIE

Alors que 269 dossiers avaient été traités en 2013, le Secrétariat général en a traité 188 en 2014 (état au 15.12.2014). Une procédure civile de rétablissement de l'état antérieur est en cours depuis plusieurs années avec l'appui du SJL. Dans une autre affaire, qui a vu des personnes domiciliées à l'étranger constituer une société immobilière en totale infraction à la LFAIE, un arrangement à l'amiable est actuellement négocié pour dissoudre la société et revendre les logements en cause sur le marché intérieur. Un éventuel bénéfice reviendrait à l'Etat.

Office cantonal de conciliation

L'office de conciliation s'est occupé de quatre conflits collectifs de travail. Dans deux cas, un arrangement a été trouvé entre les parties. S'agissant d'une importante entreprise métallurgique qui a délocalisé sa production, la proposition faite par l'office pour améliorer le plan social a été rejetée par la direction. Un dernier conflit, qui touche le milieu médico-social, est toujours en suspens, les parties discutant directement entre elles en vue de trouver des moyens pour améliorer les conditions de travail.

Consultations

En 2014, le Secrétariat général a préparé 6 réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a par ailleurs pris position pour le compte du département dans le cadre de 16 consultations fédérales et 4 cantonales.

Recours auprès du chef du département

Service	En suspens au 31.12.13	Recours 2014	Total	Irrecevable	Rayé du rôle	Rejeté	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.14
SAGR	2	4	6	0	2	0	3	0	5	1
OCVP	2	2	4	0	1	2	0	1	4	0
SPECo-PCC	0	1	1	0	1	0	0	0	1	0
SDE	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	4	8	12	0	4	2	3	1	10	2

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DECS
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Entreprises de biens et services (start-up, PME/PMI, sociétés multinationales)
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien à l'innovation.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Greater Geneva Berne area (GGBa) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles
- Entreprises / PME
- Organisme d'aide à la création d'entreprises
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Switzerland Global Enterprise (SGE)

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise (ARH), GastroVaud.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et politique des pôles de développement (PPDE)

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques (activités et logement).
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises et projets de logement, notamment d'utilité publique.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglomération, Projet d'agglomération Grand Genève.
- Union des communes vaudoises (UCV) et Association de communes vaudoises (AdCV)
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Entreprises proposant d'autres activités à risque au sens du droit fédéral topique
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures
- Administrés
- Commerçants, restaurateurs
- Associations faitières, notamment GastroVaud
- Organismes de manifestations, loteries
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige
- Entreprises proposant des autres activités à risque au sens du droit fédéral topique

Biopôle SA

A n'en point douter, la période 2013-2014 aura constitué l'exercice le plus tumultueux auquel Biopôle SA a dû faire face depuis l'inscription de la société au Registre du commerce, en décembre 2004.

Au rythme particulièrement rapide des constructions et inaugurations de bâtiments sur le périmètre du PAC 309 « Vennes » a succédé une période de profonde remise en question quant à la stratégie, au modèle d'affaires, à la gestion opérationnelle et à la gouvernance de Biopôle SA. En un mot, une crise générale à laquelle il a fallu faire face.

C'est en effet à la suite des résultats d'un second audit mené sur Biopôle par le Contrôle cantonal des finances (CCF) – audit lancé dès la rentrée de janvier 2013, en concertation préalable étroite avec le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) – que plusieurs manquements significatifs dans la gestion opérationnelle de Biopôle S.A ont été mis en exergue, en sus des observations déjà formulées lors du premier audit du CCF de novembre 2011.

Manquements à ce point avérés que le Conseil d'Etat a décidé, le 1er mai 2013, de révoquer avec effet immédiat les deux administrateurs en charge de la gestion du site, d'une part, et a chargé le Conseil d'administration, de mettre fin, pour justes motifs, aux contrats de travail les liant à la société, d'autre part.

Le changement à la tête de Biopôle SA qui s'en est suivi, tant au niveau du Conseil d'administration que de la Direction générale, a constitué la prémisse à des réformes en profondeur conduites durant tout l'exercice sous revue.

Persuadés que les difficultés rencontrées et les erreurs commises dans la gestion opérationnelle de la société ne devaient pas conduire à l'abandon d'un projet au potentiel de développement économique avéré, les membres du Conseil et de la Direction générale de Biopôle, fortement épaulés par le SPECo et des mandataires, ont travaillé d'arrache-pied à la sortie de crise de Biopôle SA, puis à la définition d'un nouveau positionnement et d'une nouvelle stratégie.

Des suites de cet intense travail, le Conseil d'Etat a, début avril 2014, confirmé le bien-fondé de Biopôle en tant que pôle de développement économique stratégique, axé autour d'une thématique-phare de notre tissu économique et académique, à savoir : les sciences de la vie. En misant sur un pôle où besoins de l'économie (start-up, PME/PMI, sociétés multinationales) et des Hautes Ecoles (CHUV/UNIL et EPFL) viendront s'enrichir sur un même site appelé à fonctionner comme figure de proue du futur Parc national de l'innovation (PNI, voir ci-dessous), Biopôle présente – plus que jamais – un potentiel à valoriser. Non pas comme un projet aux seules dimensions immobilières, mais bien comme un écosystème dédié à la recherche, aux transferts de technologie et à la production de biens et services à haute valeur ajoutée, notamment dans les domaines clé de l'oncologie et de l'immunologie.

Parc national de l'innovation (PNI)

Né de la volonté des Chambres fédérales, le projet de Parc national d'innovation (PNI) est appelé à créer une vitrine internationale et à renforcer la position de la Suisse sur la carte mondiale de l'innovation scientifique et technologique. Il a pour objectif d'attirer des entreprises suisses et étrangères ayant besoin de recherche de pointe et de technologies disruptives pour développer de nouveaux marchés. Fédérateur de compétences et porteur de prospérité, le PNI affirme l'ambition de la Suisse de donner à son formidable potentiel d'innovation et de transfert de technologies de pointe la visibilité qu'ils méritent.

Conformément à la volonté exprimée par les autorités fédérales, l'EPFL - à l'instar de l'EPFZ - s'est dès l'origine vue conférer le statut de hub du futur PNI. L'EPFL joue en effet un rôle central dans le système d'innovation de Suisse, qui se voit renforcé - à l'échelle de la Suisse occidentale - par la présence de quatre universités, de la plus grande HES de Suisse (HES-SO), de deux hôpitaux universitaires et d'instituts de recherche renommés. Aujourd'hui déjà, cette densité exceptionnelle de compétences apporte une contribution décisive au rayonnement de la Suisse qui innove.

C'est la raison pour laquelle les Cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Valais et Genève ont décidé de déposer, en avril 2014, une candidature commune à l'obtention du label PNI pour la Suisse occidentale: en complément de son campus principal dans le Canton de Vaud - avec en particulier le Quartier de l'Innovation existant, Biopôle et Y-Parc en qualité de site généraliste de réserve - des sites spécialisés dans les cantons précités (NE/Microcity, VS/Energypolis, FR/Bluefactory, GE/Campus Biotech) sont venus compléter cette offre de référence.

Le projet a connu une avancée significative en septembre 2014. Par communiqué de presse, le Conseil fédéral a alors fait connaître sa décision de principe concernant les sites d'implantation du PNI : celui-ci comprendra initialement les deux hubs principaux autour de l'EPFZ et de l'EPFL ainsi que deux sites secondaires en Argovie et dans la région du nord-ouest de la Suisse (BS/BL/JU). Le modèle intercantonal de Suisse occidentale, tel que déposé le 9 avril 2014, a donc été formellement approuvé.

Le Message topique du Conseil fédéral concernant les modalités de financement et de gouvernance du PNI est appelé à être traité par les Chambres dans le courant du 1er semestre 2015.

Dans cette perspective, les réflexions et actions se sont d'ores et déjà multipliées pour assurer une gouvernance optimale

aux échelles fédérale, intercantonale et cantonale ainsi que pour garantir une stricte égalité de traitement entre le Hub de l'EPFz et celui autour de l'EPFL.

Révision de la Loi sur les auberges et les débits de boisson (LADB)

Répondant à plusieurs inquiétudes, notamment formulées au travers de diverses interventions parlementaires, à propos de l'évolution des modes de consommation d'alcool chez les jeunes principalement, le Conseil d'Etat a adopté en janvier 2014 un projet de révision de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB).

Le but essentiel du projet qui a alors été transmis au Parlement porte sur la protection de la jeunesse contre la sur-consommation d'alcool et les incivilités/violences qui en résultent, en agissant notamment sur les horaires de vente et sur le type d'alcools vendus (visés en premier lieu la bière et les alcools forts). A cette fin, de nouvelles mesures ont été proposées au Grand Conseil : interdiction de la vente à l'emporter d'alcools distillés et de bière de 20h00 à 6h00 dans les magasins, bars et restaurants; possibilité d'introduire le «double horaire» par les communes, soit une interdiction de vente de l'alcool mais une permission d'exploitation du commerce sans vente d'alcool; interdiction de promouvoir la vente d'alcool par des méthodes agressives; renforcement des sanctions et obligation de suivre une formation complémentaire en cas de manquements graves dans les domaines de la vente d'alcool, du droit du travail et du non respect des directives en matière d'hygiène.

La nouvelle loi a également pour but de renforcer la formation professionnelle des futurs exploitants et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions-cadre de la branche : élargissement des matières enseignées ; obligation faite aux exploitants au sens de la LADB de suivre des formations complémentaires en cas de manquements graves et, enfin, élargissement des connaissances ainsi que mise en valeur et transformation des produits locaux.

Les débats en commission, puis en plénum durant le mois de décembre 2014 ont donné lieu à des discussions particulièrement nourries, témoignant des enjeux sociétaux et économiques liés à cette problématique sensible. Tant et si bien que le traitement parlementaire de cet objet devra se poursuivre dès la rentrée 2015.

Entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE)

En date du 3 juin 2014, le Grand Conseil a adopté le projet de révision partielle de la loi sur les activités économiques (LEAE), transmis par le Conseil d'Etat à la fin 2013.

A l'instar de la révision de la LADB, l'objectif principal de cette révision porte sur un renforcement de la politique de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes, principalement. Deux domaines sont spécifiquement visés, à savoir l'utilisation des solariums, d'une part, et la consommation de tabac, d'autre part.

Ainsi, conformément à la proposition émise par le Gouvernement, la nouvelle LEAE - qui est entrée en vigueur le 1er novembre 2014 - interdit l'usage des solariums par des mineurs, et introduit l'obligation d'informer la clientèle majeure des dangers de ces appareils.

Dans le domaine du tabac, et à la suite de la troisième série d'achats tests réalisée en 2011 (qui avait révélé un taux insuffisant de l'application de l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs), le Parlement - suivant en cela le Conseil d'Etat - a instauré dans la loi un régime d'autorisation pour la vente de tabac. Cette autorisation, délivrée par les préfetures, pourra être retirée en cas de vente à un mineur. Outre l'affichage obligatoire de l'âge légal pour l'achat du tabac, comme c'est déjà le cas pour l'alcool, la LEAE révisée contient également une base légale explicite concernant l'organisation et le déroulement des achats tests qui pourront être réalisés aussi bien pour le tabac que les solariums. Une commission d'éthique sera consultée par le Gouvernement en ce qui concerne les modalités d'organisation, puis de déroulement des achats tests.

Au titre des autres nouveautés introduites par cette révision de la LEAE, il est encore à souligner qu'en raison de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2014, de la loi fédérale sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque, il a fallu adapter le dispositif vaudois régissant ce domaine. Dans le domaine spécifique de l'enseignement des sports de neige, le DECS est désormais compétent pour délivrer les autorisations aux professeurs de ski déployant leurs activités hors piste. En complément du dispositif fédéral, la LEAE introduit en outre un régime d'autorisation cantonale pour l'enseignement du ski sur piste aux mineurs.

Enfin, le Parlement a également approuvé la suppression des autorisations de collectes destinées à des oeuvres de bienfaisance ou d'utilité publique qui faisaient doublon avec d'autres autorisations accordées par les autorités cantonales et communales. Toujours dans le même esprit de simplification, les commissions extraparlimentaires qui ne sont plus nécessaires en raison de l'entrée en vigueur de cette nouvelle législation fédérale, ou dont l'utilité n'est plus avérée, seront dissoutes.

Des suites de l'adoption par le Grand Conseil de la révision de la LEAE, le Conseil d'Etat a, dans la foulée, approuvé deux règlements d'application:

- L'un général contenant les dispositions d'application des différents domaines d'activités réglementés dans la LEAE, et notamment celles relatives aux nouveaux articles de cette loi sur l'interdiction des solariums pour les mineurs,

sur la vente en détail de tabac, ainsi que sur les achats-tests.

- L'autre portant spécifiquement sur les sports de neige, de montagne et de randonnée et qui précise les dispositions légales d'application de la nouvelle législation fédérale sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque, d'une part, ainsi que celles relatives à l'enseignement des sports de neige aux personnes mineures, d'autre part.

Projet de révision de la loi sur l'appui au développement économique (LADE)

La loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008.

Face à des fluctuations conjoncturelles toujours plus rapides et incertaines, le Conseil d'Etat entend adapter ou compléter régulièrement le cadre ainsi que les moyens d'intervention dont il entend doter sa politique d'appui au développement économique.

Ainsi, bien que l'évaluation des effets et de l'efficacité de la LADE n'interviendra qu'à l'issue de la première période de programmation, soit en 2017, le Conseil d'Etat a chargé le DECS de lui soumettre un projet de révision partielle de la LADE portant sur des modifications de deux natures différentes:

La première touche à la substance de la politique publique d'appui au développement économique par l'introduction de nouvelles mesures en faveur du soutien au secteur industriel, ce non seulement dans la droite ligne de la mesure 4.5 du Programme de Législature 2012-2017 (Mesure 4.5), mais également en réponse au mandat confié par le Grand Conseil des suites de l'adoption de la motion du Groupe radical « pour la compétitivité économique du canton et le développement harmonieux des régions : remplaçons l'arrêté Bonny ! » (08_MOT_023). Dite motion demande en effet au Conseil d'Etat de rédiger à l'intention du Grand Conseil un projet de loi visant à suppléer les mesures de l'arrêté Bonny abrogé en 2008, afin de maintenir l'attractivité économique du Canton de Vaud en général, mais plus encore de favoriser le développement des régions les plus fragiles, en particulier.

L'autre volet de la révision de la LADE traite de plusieurs aspects de sa gouvernance et de sa mise en œuvre. Ainsi, il est apparu – depuis l'entrée en vigueur de la LADE – que la transversalité de certains projets soutenus par cette base légale et/ou l'importance des montants financiers engagés nécessitaient un renforcement et une codification des règles de coordination entre le DECS et les autres départements impliqués, voire du Conseil d'Etat in corpore.

La révision législative projetée sera ultérieurement complétée par l'adoption, par le Conseil d'Etat, de deux projets de règlements sur les modalités d'examen, d'octroi, de suivi et de contrôles des aides financières LADE en faveur des projets « entreprises » et des projets régionaux. Ceux-ci auront pour principal objectif de consacrer un renforcement de la coordination entre services et entre départements, dans le sens du souci de transversalité d'ores et déjà mentionné ainsi que d'identification de l'ensemble des sources de financement engagés par l'Etat en faveur de tel ou tel projet. Par cette coordination renforcée, le Conseil d'Etat vise à éviter tout risque de morcellement de l'information et d'atomisation des diverses sources de subventionnement, conformément au principe de subsidiarité.

Projet Alpes vaudoises 2020

En date du 11 juillet 2013, les acteurs politiques et économiques des Alpes vaudoises, réunis au sein de la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV) adoptaient le rapport "Alpes vaudoises 2020", transcrivant leur vision du développement socio-économique à futur de cette région du canton. Pour rappel, ce document inventorie, autour de six objectifs stratégiques simultanés, une centaine de mesures dont le coût estimatif global porte sur un montant estimatif de 600 millions de francs.

Nanti de ce document, le Conseil d'Etat en a formellement pris connaissance en juillet 2014, après l'avoir examiné en profondeur. Tout en saluant l'importance du travail ayant conduit à la production de ce rapport dont la qualité a été soulignée, le Gouvernement a jugé que ce document n'exprimait cependant pas de priorités suffisamment claires dans le choix des investissements à réaliser pour que l'Etat puisse, à ce stade, y apporter son soutien. En particulier, le Gouvernement a relevé que la rentabilité de certains des projets identifiés ne paraissait pas assurée et qu'il s'agissait d'opérer une priorisation en fonction d'une analyse plus poussée des enjeux touristiques, mobilité et environnementaux en présence.

A cette fin, le DECS et le DIRH, avec l'appui du DTE, ont été chargés par le Conseil d'Etat d'identifier les priorités infrastructurelles, et dès lors financières, en lien avec les besoins de transport attestés dans la région, avec la pérennisation des équipements de sports d'hiver ainsi qu'avec les impératifs de la candidature valdo-lausannoise aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2020, cela dans le respect des principes du développement durable et de la politique financière de l'Etat.

Conscient de la nécessité d'offrir rapidement aux Alpes vaudoises un cadre précis dans lequel inscrire leur développement économique, le Conseil d'Etat a fixé aux départements précités un délai à la fin de l'année 2014 pour proposer les contours précis du soutien de l'Etat à la dimension touristique et sportive, ainsi que les réponses aux besoins en infrastructures de transport. Ce délai ayant été tenu par les départements concernés, le Gouvernement pourra se prononcer dans le courant du 1er trimestre 2015 sur la suite qu'il entend donner à ce dossier.

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)
Sources d'informations complémentaires

[Politique d'appui au développement économique \(PADE / texte intégral\)](#)

[Politique des pôles de développement - Actualisation \(PPDE / texte intégral\)](#)

[Les Enjeux du tourisme vaudois 2010 \(texte intégral\)](#)

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

54.1 Politique agricole

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale; coordination avec les politiques publiques à incidence agricole; administration générale; surveillance de l'apprentissage; hébergement, intendance et restauration sur les sites de formation

Descriptif

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique et de formation agricoles cantonales. Pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction de la politique agricole fédérale. Veille prospective et évaluation de ces politiques.
- Coordination avec les autres politiques publiques touchant l'agriculture (politique régionale, vétérinaire, améliorations foncières, aménagement/information du territoire, protection de l'environnement, forêts, eaux et sols, énergie, protection des consommateurs, développement durable, formation professionnelle, statistiques)
- Coordination avec les politiques transversales de l'Etat (finances, personnel, législative et juridique, bâtiments, informatique, communes, aff. extérieures, santé)
- Affaires juridiques et préparation des actes législatifs ; support informatique métier
- Administration financière et Système de contrôle interne (SCI) ; gestion des ressources humaines
- Surveillance de la formation professionnelle agricole et des métiers du cheval
- Accueil et intendance des centres d'enseignement (restauration et hébergement)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales
- Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture suisse (LDK-CDCA)
- Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC : prés. VD)
- Direction de l'OFAG et services de l'administration fédérale en lien avec l'agriculture
- Services de l'Administration cantonale en lien avec l'agriculture et la formation professionnelle
- Organisations officielles et professionnelles de l'agriculture et de la formation professionnelle, au niveau cantonal, intercantonal et national
- Paysans et paysannes vaudois, vigneron et vigneronnes (toutes branches confondues)
- Entreprises formatrices et élèves en formation agricole dans le canton
- Personnes et associations accueillies sur les sites de Marcellin et de Grange-Verney
- Personnel du Service

Le SAGR a piloté ou participé activement à une trentaine de consultations fédérales et cantonales, soit agricoles (élevage, protection des troupeaux, utilisation des produits phytosanitaires, exécution des paiements directs, véhicules agricoles, etc.), soit impliquant l'agriculture (importations, filière agro-alimentaire, tabac, politique régionale, paysage et biodiversité, parcs naturels, grands prédateurs, formation professionnelle, etc.).

Actes législatifs

1. EMPL ajoutant l'article 29a à la loi sur l'agriculture vaudoise du 7 septembre 2010 (conversion des vergers)

Une étude réalisée par Agridea (rapport Filagro 2010) a mis en évidence qu'au vu de sa situation économique menacée, la filière arboricole nécessitait un soutien public cantonal. En effet, une diminution constante de la surface de vergers intensifs est constatée. Le principal besoin identifié pour l'arboriculture fruitière est l'introduction d'une mesure de soutien financier à l'adaptation du verger vaudois, de manière à pouvoir correspondre aux besoins identifiés du marché dans une situation de concurrence équivalente avec les autres régions de production de Suisse où ont existé, respectivement existents de tels soutiens. La modification de la loi introduit une nouvelle disposition qui permet l'octroi de contributions aux exploitants arboricoles professionnels vaudois lorsqu'ils reconstituent ou créent, sur sol vaudois, de nouvelles plantations d'arbres fruitiers à destination commerciale.

2. EMPL modifiant l'article 37 de la loi sur la viticulture du 21 novembre 1973 (perception de la taxe en faveur de l'OVV également sur le moût)

Dans un but de promotion (financement des actions de l'Office des vins vaudois), deux types de taxes sont perçues auprès des producteurs et encaveurs : la taxe à la surface et la taxe à l'encavage. Concernant cette dernière, seul y était soumis « le volume total de vin clair de classe 1 (AOC, Grand cru et Premier grand cru) encavé l'année qui précède celle de la taxation ». Or, il s'avère qu'en pratique, certains transformateurs demandaient aux particuliers achetant leur moût de le déclarer eux-mêmes afin d'échapper à la taxe à l'encavage portant sur le vin clair, alors qu'il appartient, selon la loi, au transformateur d'assumer cette charge. Cette modification légale a donc pour but de combler la lacune qui existait dans la loi sur la viticulture et qui avait pour conséquence qu'une partie du volume des récoltes échappait à la taxe à l'encavage, le moût ne figurant pas dans les éléments à mentionner obligatoirement dans la déclaration d'encavage.

3. Modifications du règlement sur le crédit agricole du 15 décembre 2010 (RCAgr)

Par cette modification et conformément au principe de subsidiarité consacré par la loi sur les subventions, le Conseil d'Etat limite l'octroi de prêts cantonaux en fonction de la fortune de l'agriculteur ou du viticulteur qui en bénéficie. Cette modification permet de concentrer l'aide sur ceux qui en ont davantage besoin. De plus, le conseil du Fonds d'investissement agricole (FIA) et du Fonds d'investissement rural (FIR) se voit rémunéré en fonction d'un règlement qui doit recevoir l'approbation du Conseil d'Etat conformément aux principes de la bonne gouvernance applicable dans les établissements de droit public. Enfin, dans un souci d'appréciation globale des intérêts de l'agriculture vaudoise dans la politique d'octroi des crédits, la représentation de l'organisation professionnelle faîtière de l'agriculture vaudoise au sein du conseil est désormais pérennisée.

Intendance : restauration sur le site de Marcelin

La poursuite du programme d'optimisation de la qualité des prestations a permis d'atteindre les objectifs fixés pour l'exercice 2014 à savoir principalement la consolidation du tableau de suivi journalier des coûts et chiffres d'affaire, provoquant ainsi une amélioration du rendement des achats alimentaires, de la planification des menus et de la gestion des résultats totaux tout au long de l'année. Les actions ont également été ciblées pour un maintien constant des règles de bonnes pratiques, notamment dans l'application du HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). L'organisation de semaines d'animation (par exemple autour du « wok ») a été très appréciée. Une formation pratique sur la cuisine des épices et végétarienne est venue compléter ce programme de développement.

L'exercice 2014 a également été marqué par la programmation de la 2^e étape et par le dépôt du rapport final de la phase-test du projet « Beelong », porté par l'Ecole hôtelière de Lausanne. Cette démarche a permis de concrétiser des concepts déjà en place en apportant des éléments chiffrés sur les actions environnementales entreprises. Les résultats ont confirmé l'atteinte d'objectifs (par exemple l'importante quantité de produits de proximité et de produits suisses utilisés), l'excellent respect de la saisonnalité pour les fruits et légumes, une sensibilisation par rapport aux labels et la mise en valeur des efforts effectués pour proposer des plats végétariens créatifs avec des produits locaux et parfois bio.

Formation et vulgarisation

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF)

La rentrée scolaire 2014-2015 du CEMEF s'est faite avec des effectifs stables, soit 136 gestionnaires en intendance (GEI) dans sept classes dont une pour les cours préparatoires selon l'art. 32 (formation en emploi), 110 employé-e-s en économie familiale (EEF) dans cinq classes et 20 élèves pour le cours-bloc des Marcelines.

Gestionnaires en intendance

Les plans de formation et les ordonnances sur la formation de gestionnaire en intendance (CFC) et d'employé-e en intendance (AFP) sont actuellement en révision. Une première consultation a été lancée par l'organisation faîtière (OrTra intendance suisse) auprès des représentants des trois lieux de formation (entreprises formatrices, écoles professionnelles et responsables des cours interentreprises). La Commission pour le développement de la profession et la qualité dans l'intendance intégrera les adaptations pertinentes issues de la consultation avant que le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ne prépare à son tour la mise en consultation au niveau fédéral. L'entrée en vigueur

de ces nouvelles bases légales est prévue pour le 1^{er} janvier 2016.

Employé-e-s en économie familiale

Pour les employé-e-s en économie familiale (un seul jeune homme), c'est l'égalité parfaite entre les germanophones et les francophones (55/55). Il est réjouissant de constater que les élèves francophones sont chaque année plus nombreuses. Les apprenties sont réparties en cinq classes : trois classes sur le site de Grange-Verney à Moudon et deux classes à Marcelin. Le CEMEF, en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement postobligatoire, a proposé cet automne, pour la deuxième année consécutive, un cours pour formateurs en entreprise destiné aux maîtresses d'apprentissage employé-e-s en économie familiale.

Cours bloc ou cours des Marcelines

20 jeunes filles suivent le cours des Marcelines. Deux publics composent à nouveau cette volée 2014-2015 : les élèves très jeunes terminant leur scolarité obligatoire en recherche d'un apprentissage ou en attente d'une formation, et les élèves possédant déjà un CFC ou une formation supérieure. Une telle classe nécessite beaucoup d'engagement de la part de tous les enseignants afin de répondre au mieux aux attentes et aux motivations très différentes des participantes.

Formation modulaire en économie familiale - Brevet de paysanne / gouvernante de maison

Le CEMEF offre durant cette année scolaire des cours de base (cuisine, entretien de linge et habitat et techniques de nettoyage) pour les futures maîtresses d'apprentissage EEF et les paysannes se destinant au brevet fédéral. Une vingtaine de participantes sont inscrites aux examens de la session 2015 dans le but d'obtenir leur certificat cantonal de capacité d'employé-e en économie familiale selon l'article 32.

Agrilogie - site de Marcelin

Agriculteurs, viticulteurs et cavistes

Lundi 27 août 2014, ce ne sont pas moins de neuf classes (quatre de viticulteurs, trois de cavistes et deux de maturité professionnelle), soit plus de 120 élèves, qui ont rejoint Marcelin pour leur première journée de cours. Cette journée est organisée de manière regroupée; elle permet une information générale sur le règlement, le fonctionnement de l'école et les différents services (santé, médiation, aumônerie, etc.) à tous les élèves; une visite du site est organisée à l'intention des élèves. La distribution du matériel est également effectuée au cours de cette journée, le secrétariat ayant préparé à l'avance ce travail (dépôt dans chaque classe).

En ce qui concerne les agriculteurs, ils ont commencé les cours à des dates différentes à cause des cours interentreprises (1^{re} et 2^e année); les 3^{es} années ne commençant les cours qu'à fin octobre (cours bloc). Au chapitre des effectifs, ce sont 16 apprentis agriculteurs de 1^{re} année et 34 de 2^e année qui ont commencé les cours en ce mois d'août 2014. Une seconde classe de 2^e a été ouverte en vue de répondre aux besoins des apprentis qui disposent déjà d'un premier CFC et qui peuvent commencer directement en 2^e. L'effectif des 3^{es} cette année est de 23 apprentis avec un tiers de deuxième formation.

Les effectifs des cavistes avec 28 apprentis sont à nouveau en légère baisse par rapport à l'année précédente, mais avec une évolution préoccupante puisqu'il y a 15 apprentis en 3^e, huit en 2^e et seulement cinq en 1^{re} année qui suivent cette formation. Cette diminution a interpellé tant les milieux professionnels que l'école. C'est la raison pour laquelle, une modification du plan d'étude a été mise en place dès le début de l'année scolaire. Un plan d'étude «linéaire», avec un même nombre de périodes d'enseignement durant les trois ans, a été organisé pour cette formation. Cette mini-réforme proposée aux apprentis de 1^{re} a pu être réalisée du fait que les apprentis suivent leurs trois années de formation dans la même entreprise, avec une année transitoire pour les apprentis de 2^e année.

Concernant les classes des viticulteurs, les effectifs se maintiennent avec un nombre assez modeste en 1^{re} année (12) et de plus gros effectifs en 2^e (21) et 3^e (28).

Ecole professionnelle supérieure (maturité professionnelle)

Il est très réjouissant de constater l'augmentation du nombre de candidats à la maturité professionnelle. En début d'année scolaire, ce sont 32 élèves qui ont commencé les cours au sein de deux classes de 16 élèves, effectif idéal pour une formation aussi exigeante que la maturité professionnelle. Cette classe se distingue comme à l'accoutumée par une grande diversité dans les formations ultérieures attendues.

Agrilogie - site de Grange-Verney

Agriculteurs

Pour les professions agricoles, à savoir le CFC d'agriculteur-trice et l'AFP d'agropaticien-ne, les effectifs sont constants, avec les évolutions suivantes :

- Une baisse importante des échanges linguistiques en 1^{re} et 2^e années qui interroge sur la pertinence d'un système de formation au CFC agricole reposant sur la facilité des échanges intercantonaux. Persuadée néanmoins de leur bienfait pour la cohésion nationale en facilitant la compréhension des agriculteurs par-delà la Sarine, Agrilogie a lancé, conjointement avec son équivalent bernois Inforama, une campagne de promotion pour motiver les apprentis à passer une année au moins dans l'autre région linguistique. Rappelons que le contenu des cours et les examens sont exactement les mêmes dans toute la Suisse.
- Une baisse des exploitations qui prennent deux apprentis de 3^e année en « job-sharing » leur permettant de suivre

les cours à des périodes différentes (août-janvier et février-juin). Cette offre correspondait à un besoin lors de son lancement il y a cinq ans, mais la baisse des effectifs menace l'ouverture de telles classes à l'avenir.

- Une part très importante d'apprentis agriculteurs a déjà effectué une autre formation professionnelle. Cette année trois des quatre classes d'apprentis de 3^e année suivent le programme dit « compact », sans enseignement de culture générale. La part de ce type d'apprentis, depuis longtemps de 40 % environ, dépasse les 50 % cette année.
- Une augmentation des demandes de formation en cours d'emploi, accessible aux personnes qui ont cinq ans de pratique professionnelle, dont trois dans la profession concernée, et peuvent se présenter aux examens selon l'article 32 de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Au vu de cette augmentation, une classe a été ouverte en 2012 à un rythme d'un jour de cours par semaine sur deux ans. Cette première volée a donc passé ses examens en mai-juin 2014, avec succès. Une nouvelle volée a débuté en août 2014. Cette offre est unique en Suisse romande et une quinzaine de candidats suivent ces cours.

Métiers du cheval

Mise en place de la révision de la formation chez les professionnels du cheval CFC.

Brevet et maîtrise

Du côté des brevets et maîtrises agricoles, la réforme de la formation se met petit à petit en place. Rappelons que le nouveau brevet est beaucoup plus fourni qu'auparavant, avec déjà une visite d'exploitation à la fin du brevet.

Vulgarisation

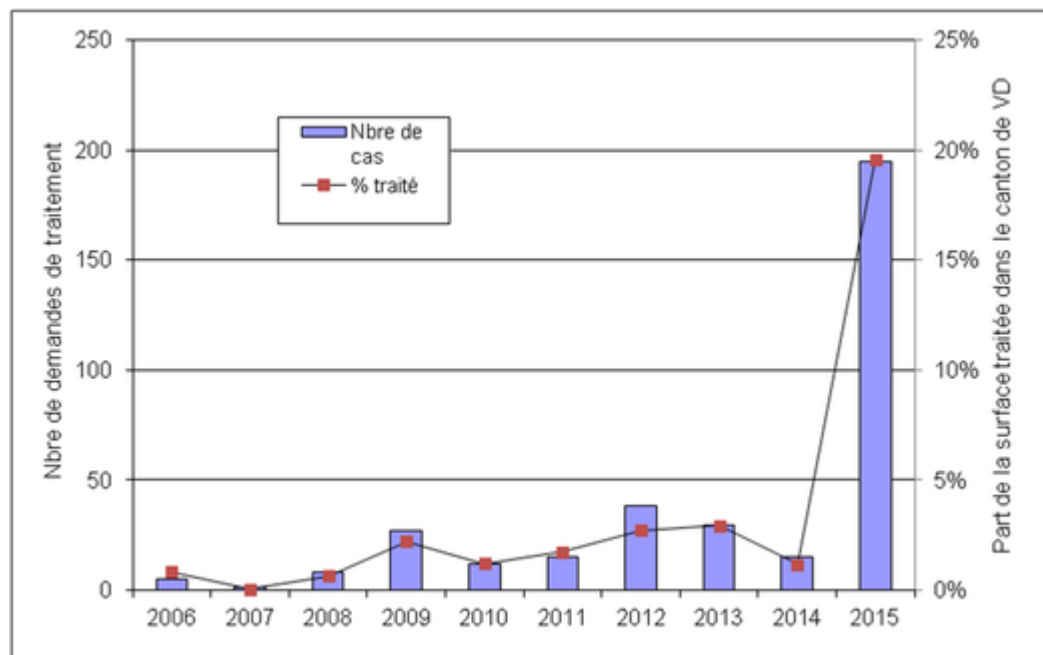
Création du Conseil de la vulgarisation

Dans le cadre de la nouvelle convention de délégation de la vulgarisation agricole entre le DECS et ProConseil (Prométerre), un Conseil de la vulgarisation a été créé. Ce Conseil a pour but de définir la stratégie de la vulgarisation agricole vaudoise, d'élaborer le programme annuel d'activités de ProConseil et d'en vérifier l'exécution, ainsi que d'assurer la coordination des activités de vulgarisation dans le canton. Ce Conseil compte neuf personnes dont trois agriculteurs-viticulteurs, trois représentants de ProConseil et trois représentants du SAGR.

Protection des plantes et grandes cultures

Pour prévenir la mort des abeilles, l'Office fédéral de l'agriculture a suspendu l'homologation de trois matières actives insecticides du groupe des néonicotinoïdes dans plusieurs cultures, notamment pour le traitement des semences de colza. En automne 2014 de nombreux dégâts d'insectes ont été observés, entraînant un grand nombre de traitements sur les feuilles avec d'autres insecticides et impliquant une forte augmentation des demandes d'autorisation auprès du service phytosanitaire cantonal.

Demandes d'autorisation de traitement insecticide dans le colza (Vaud, automne 2014)



Viticulture et promotion

Promotion de l'image et des produits agricoles vaudois

En 2014, nous avons reçu 32 demandes de soutien et une seule a dû être refusée. Le montant total des décisions de principe s'élève à fr. 1'088'500.-.

La fusion de la Fédération Pays de Vaud, Pays de Terroir (FPVPT) et d'Art de Vivre (AdV) en une nouvelle entité nommée « Vaud Terroirs » provoque la situation suivante dès janvier 2015 : fr 250'000.- auparavant versés à AdV par le SPECo seront à l'avenir versés par le SAGR, en plus du soutien dévolu à l'ex-FPVPT. La nouvelle entité disposera ainsi d'un budget consolidé.

Vin et fromage du Conseil d'Etat

Pour la troisième fois, le Conseil d'Etat a choisi un Chasselas vaudois Premier grand cru qui sera mis à l'honneur tout au long de l'année. Ainsi et jusqu'à l'automne 2015, le « Vin du Conseil d'Etat » est le « Château de Chardonne » de la Maison Obrist SA à Vevey.

Pour la seconde fois, le Gouvernement a également sélectionné un Gruyère AOP : c'est celui de la fromagerie de Pomy qui a remporté la palme, se voyant dès lors paré du titre de « Fromage d'excellence du Conseil d'Etat » pour 2015.

Ces deux produits arboreront des signes distinctifs, respectivement sous la forme d'une collerette et d'une petite bannière. Ils seront servis aux hôtes du Conseil d'Etat lors de réceptions et manifestations officielles.

Ravages climatiques et sanitaires du vignoble

Concernant les accidents climatiques, on dénombre toute une série d'orages de grêle entre le 25 mai et le 18 août. Ils occasionnent des dégâts au vignoble mais ceux-ci restent en général d'étendues limitées et peu dommageables. Le plus dévastateur est celui du 10 juin qui s'est abattu sur St-Saphorin.

Au chapitre sanitaire, la drosophile du cerisier (*Drosophila suzukii*), cette petite mouche apparue en 2008 sur le continent européen, avait déjà causé des dégâts considérables sur les fruits rouges (cerises, fraises, etc.) alors qu'elle ne semblait manifester aucun intérêt pour la vigne. Mais dès le 1^{er} septembre 2014 le premier cas a été formellement identifié, et par la suite sa présence a été observée en toutes régions, avec toutefois une prédilection très marquée en faveur de certains cépages rouges précoces tel le Garanoir. Pour lui faire face, divers moyens de lutte ayant fait leurs preuves dans les autres cultures sont engagés et permettent d'en limiter le développement.

Finalement, ce nouveau fléau a avant tout causé une grande inquiétude chez les vigneron et un énorme travail de tri lors des vendanges. Aussi, dans les parcelles fortement atteintes, il s'est avéré que le meilleur moyen de prévenir la formation de la pourriture acide consécutive aux attaques de drosophiles consistait à récolter sans attendre. Ainsi, certaines caves ont ouvert spécialement leur pressoir plus tôt que prévu.

Evolutions susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'Office

Les difficultés d'ordre économique que subissent depuis plusieurs années les branches vitivinicole et agricole tendant à perdurer, l'OCVP sera vraisemblablement plus encore mis à contribution en matière de blocage-financement, d'octroi d'aides du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables, de contributions financières pour la promotion des produits et d'écoulement des vins issus des Domaines cantonaux.

Des modifications de la législation viticole et une collaboration accrue des organes de contrôle devraient permettre d'améliorer la qualité et la traçabilité des vins AOC vaudois, et d'augmenter les ressources promotionnelles de l'OVV.

Développement rural et contributions

Politique agricole PA 2014-2017 – développement des paiements directs

L'année 2014 est marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole PA 2014-2017 et la refonte complète du système des paiements directs. Au plan technique, le système de gestion des données agricoles « Acorda », regroupant les cantons romands (GE, NE, VD, JU), a été complètement revu afin de s'adapter aux technologies modernes, aux nouvelles exigences en matière de transfert de données de la Confédération, ainsi qu'à la facilité d'accès par Internet pour tous les intervenants. Pour la première fois, tous les agriculteurs ont dû effectuer le recensement de leurs données exclusivement par Internet. Pas moins de quatre recensements ont ponctué cette année et les agriculteurs vaudois ont à chaque fois répondu présents afin de respecter le nouveau calendrier de travail imposé par la Confédération. L'effort de tous les maillons de la chaîne du système d'information agricole s'est avéré nécessaire pour assurer le versement des contributions dans les délais.

Les neuf projets paysagers régionaux, menés par la profession et le canton, ont ouvert l'accès à la nouvelle contribution à la qualité du paysage pour tous les agriculteurs vaudois qui le désiraient. Ces derniers ont ainsi pu bénéficier pleinement des montants mis à disposition par la Confédération, ce qui n'a pas été rendu possible dans tous les cantons.

Evolution des contributions versées

La répartition des contributions fédérales versées pour l'exercice 2014 dans le canton de Vaud se décline comme suit:

- Sécurité de l'approvisionnement: 116.6 millions de francs
- Paysage cultivé: 22.4 millions de francs
- Biodiversité: 36.9 millions de francs
- Système de production: 34.6 millions de francs
- Estivage: 13.7 millions de francs

- Qualité du paysage: 16.7 millions de francs
- Efficience des ressources: 0.6 million de francs
- Transition: 22.9 millions de francs
- Cultures particulières: 16.0 millions de francs

Les contributions à la qualité, respectivement à la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité, continuent d'augmenter (+ 65 %, respectivement + 27 %). Parallèlement, les contributions allouées aux exploitations d'estivage mettent en évidence l'augmentation la plus forte, passant de 11,8 mios à plus de 18.4 mios (qualité écologique et du paysage y compris). Parmi les nouvelles mesures, c'est la qualité du paysage qui draine la plus grande partie des moyens, d'une part grâce à l'engagement des agriculteurs, de leurs organisations professionnelles et régionales, ainsi que des différents services et organisations partenaires, et, d'autre part, grâce à l'anticipation de leur cofinancement par le canton.

En matière d'utilisation efficiente des ressources au travers de projets collectifs, le projet "Ammoniac" (1 mio) voit ses contributions quasi stagner, tandis que le projet "Fertilité des sols" commence timidement à porter ses effets (0,5 mio). Les projets de réduction des teneurs en Nitrates des eaux de boisson/surface et les mesures découlant de la LVLAgr restent stables à 1.6 mio. Le soutien cantonal à la reconversion en production biologique et aux vergers agro-écologiques montre un certain recul (0.078 mio, soit -17 %) en raison de la diminution du nombre d'hectares en reconversion à l'agriculture biologique.

Enfin, de manière transitoire, en compensation de l'absence de considération de la politique agricole fédérale pour cette forme traditionnelle de transhumance transfrontalière, le SAGR a pu allouer nouvellement des contributions cantonales de fr. 50.-/PN pour la mise à l'alpage de bétail estivé à l'étranger dans les exploitations gérées par des ressortissants vaudois et affiliées au pacage franco-suisse (2'980 PN).

En tenant compte des versements pour le traitement des réclamations/recours traités pour les années antérieures, la somme des contributions versée en 2014 se monte ainsi à 286,5 millions de francs, en augmentation de 3,7 % en comparaison de 2013

Politique agricole

Investissements et travaux dans les exploitations pédagogiques

Exploitation agricole de Grange-Verney

Dans une poursuite logique de la modernisation de la stabulation des vaches laitières de la ferme effectuée en 2013 et dans une vision globale de la production animale sur le site de Grange-Verney, le remplacement de la salle de traite a été effectué en 2014. Ce nouvel équipement permet d'offrir des installations conformes aux apprenti-e-s et élèves en matière de connaissance et de technologie et répond aux normes admises pour les cours interentreprises. Il sert également d'outil de démonstration à disposition de l'agriculture vaudoise, tant dans le conseil technique que pour la recherche appliquée pratique où il va permettre la mise en place d'essais « research on farm » dès 2015, qui ont pour but d'expérimenter différents types d'alimentation, notamment à base de protéines locales.

Formation et Vulgarisation

Bâtiments

Concernant la formation sur le site de Grange-Verney, il faut relever la mise à jour du local de fromagerie et la création d'une nouvelle salle de classe. A la ferme, la salle de traite, qui datait des années 70, a été entièrement rénovée. En tandem 2 x 3, avec balance intégrée, elle permettra de faire des essais avec le troupeau laitier.

Formation en production animale

Dans le cadre de la formation du CFC d'agriculteur, les apprentis ont la possibilité de se former à l'interprétation des signes bovins durant les semaines de module à option en 3^e année. Cette formation de 2,5 jours permet aux élèves de se former à une approche très pratique de l'alimentation et de la santé du bétail bovin.

Brevet de spécialiste du domaine équin

Agrilogie Grange-Verney a développé cette année une offre de formation avec l'introduction du brevet de spécialiste du domaine équin. Cette offre est une première, car jusqu'ici les détenteurs d'un CFC des professions du cheval devaient aller préparer leur brevet en Suisse alémanique. Comme Grange-Verney est la seule école de Suisse romande à former les apprentis professionnels du cheval, cette nouvelle formation vient compléter utilement la formation romande dans les métiers du cheval.

Le brevet fédéral de spécialiste du domaine équin existe en six différentes spécialisations : soins aux chevaux, monte classique, monte western, chevaux d'allure, chevaux de course et attelage. Pour l'instant seule la spécialisation en monte classique est offerte. Pour la spécialisation en attelage, où de nombreuses personnes paraissent intéressées, seuls deux candidats se sont inscrits. En collaboration étroite avec le manège du Chalet-à-Gobet, ainsi qu'avec l'Institut national du cheval d'Avenches et le Haras national pour la partie pratique, l'offre d'Agrilogie, au centre de la Suisse romande, permet d'attirer les candidats de provenances variées.

Délégations de tâches – conventions conclues avec le DECS ou le SAGR

En matière de formation et de vulgarisation, le principe de large délégation aux organisations de la profession a été conforté par l'établissement de nouvelles conventions de prestations ou de subventionnement en 2014 :

- convention de prestations pour la vulgarisation agricole et viticole avec ProConseil, filiale de Prométerre (2014-2018)
- convention de prestations pour la vulgarisation et la promotion de l'économie alpestre (Gest'Alpe) avec la SVEA et Prométerre (2014-2018) conventions de subventionnement de l'école supérieure (ES) avec la Fondation de l'Ecole de Changins (EIC) pour la formation de technicien-ne vitivinicole diplômé-e ES et pour les formations brevet et maîtrise dans les domaines vitivinicole et arboricole
- convention de subventionnement (2014-2017) avec la Centrale suisse de la culture maraîchère (CCM).

Viticulture et Promotion

Oenotourisme

Après une phase intense de travaux préparatoires, le COPIL est en mesure de présenter l'état d'avancement des travaux

aux partenaires potentiels et de les solliciter afin de constituer un socle de prestataires dans chacune des filières.

Projet de promotion commun Terravin / 3 AOP vaudoises

Les manifestations définies ont pu être réalisées en commun. Les contacts avec les écoles hôtelières du canton, Swiss Hotel Management School (SHMS) de Caux, Ecole Hôtelière de Glion, campus de Glion et Bulle, Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL) ont été établis par le SAGR. Dès le mois de septembre, des sorties (visite d'alpage de l'Étivaz + dégustation chez un vigneron de Lavaux), présentations et séances de dégustation ont été organisées par le secteur promotion du SAGR, réunissant à chaque fois entre 25 et 30 élèves intéressés par le vin et les associations vin/fromage. Une équipe de présentation composée d'œnologues et d'un spécialiste en fromages a été mise sur pied et peut assurer en français ou en anglais ces prestations, qui ont permis de réunir au total 75 élèves et professeurs de deux de ces écoles dans cette phase de départ.

La suite est assurée, car les retours ont été très positifs; l'année 2015 débute déjà le 8 janvier avec une dégustation dans le cadre des activités du club We Wine et lors d'une semaine gastronomique en février à l'EHL.

Les produits régionaux et de saison dans la restauration collective publique

Fruit d'une concertation interdépartementale consécutive à l'étude Restocoll mandatée par le SAGR en 2011, l'adoption du rapport du CE sur le postulat Ferrari a été l'occasion pour le Conseil d'Etat de définir une stratégie cantonale qui sera encadrée par une commission interdépartementale ad hoc, sous la conduite de l'Unité de Développement Durable (UDD). Cette stratégie a permis la mise sur pied d'un team de travail SAGR-UDD qui œuvre depuis novembre 2014 à la création d'un cours pilote destiné à la formation des cuisiniers. Ce cours en préparation devrait aboutir à la mise en place d'un cours permanent au programme du CEP, tant pour les collaborateurs de l'Etat que des communes.

Le secteur promotion souhaite, conjointement avec Prométerre, pouvoir ensuite réunir les producteurs et les cuisiniers dans différents groupes de travail, avec pour objectif de créer des plateformes locales de distribution en circuit court.

Développement rural et contributions

Projets de développement régional agricole (PDRA)

Les deux premiers projets de développement régional agricole du canton, Eco-Terre-Sainte et Montricher, sont entrés dans leur première année de réalisation. L'ouverture de la fromagerie de démonstration est annoncée pour le printemps 2015.

Une nouvelle esquisse de projet de développement agricole pour la région des Ormonts a été acceptée par l'OFAG et une étude préliminaire est en cours avec l'appui du SAGR.

Les deux projets collectifs de nouvelle filière dédiée à la production de noix, respectivement de truffes, poursuivent leurs études préliminaires. Le projet de Maison des Vins de la Côte est entré dans l'étape de documentation de détail, avec l'appui des deux régions LADE de Nyon et de Morges.

Délégations de tâches – conventions conclues avec le DECS

En matière de développement rural et de contributions, la délégation de certaines tâches aux organisations de la profession a nécessité l'établissement de trois conventions de prestations ou de subventionnement en 2014 :

- convention de prestations pour la gérance des Fonds d'investissements agricoles (FIA) et d'investissement rural (FIR), confiée à Prométerre, Office de crédits agricoles (2014-2018)
- convention de prestations pour l'organisation et la coordination des contrôles et inspections dans les exploitations agricoles, confiée à Prométerre, Office Ecoprest (2014-2018)
- convention de subventionnement pour l'exécution des contrôles et inspections dans les exploitations agricoles, confiée à l'Association vaudoise de contrôle des branches agricoles - CoBra (2014-2018)

Politique agricole

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique et l'économie agricoles vaudoises (décembre 2014)

Formation et Vulgarisation

Publication de résultats - projet Progrès herbe

Dans le cadre du projet Progrès herbe, en collaboration avec Agroscope et ProConseil, le SAGR a publié en cours de saison la croissance de l'herbe ainsi que de sa qualité dans les différentes régions du canton. Cette publication a été effectuée chaque semaine du printemps dans le journal Agri ainsi qu'au travers des bulletins Grandes cultures et herbages du SAGR.

Gest'Alpe

[bulletin Gest'Alpe Info décembre 2014](#)

[bulletin Gest'Alpe Info mai 2014](#)

2^e révision du concept de [vulgarisation alpestre](#)

Suivi phytosanitaire

[Rapports phytos 2014](#)

Viticulture et Promotion

Brochure "[Registre cantonal des vignes 2014](#)"

Brochure "[Contrôle officiel de la vendange 2014](#)"

Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2014 (paraît au début d'avril 2015)

Stratégie cantonale pour la [restauration collective](#)

Développement rural et contributions

Etudes

[Rapports](#) des projets Qualité du paysage approuvées en 2014 par l'OFAG

56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.
- Appui technique pour le suivi de la construction de la Maison du Sport Vaudois.
- Octroi de préavis techniques pour la détermination de subsides

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).
- Fondation "Fonds du sport vaudois".

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
Groupes de prestations
56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH (en collaboration avec le secrétariat général du département).
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Attirer de nouvelles fédérations et organisations sportives internationales sur territoire vaudois.
- Favoriser l'installation de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO).
- Swiss Olympic.

56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation et maîtres généralistes CYP+CIN.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).

56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- Conduite de réflexions sur la promotion de la santé par le sport, en collaboration avec le Service de la santé publique.
- Organisation et développement du programme fédéral Jeunesse+Sport.
- Collaboration à la gestion, l'exploitation et la distribution des fonds gérés par la Fondation Fonds du sport vaudois.
- Etude et conduite des projets d'actions de soutien au sport.
- Formation de l'encadrement (monitrices et moniteurs J+S).
- Information
- Réflexion sur le rôle et la place du sport d'élite dans le canton.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement et instituts de formation, notamment ISSUL et HEP.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Public.

Sur le plan interne

- L'engagement d'une apprentie employée de commerce (11 août 2014). Il s'agit du premier contrat signé par le SEPS et l'Etat de Vaud sous l'égide du label "Entreprise formatrice favorable au sport de performance" délivré par Swiss Olympic.
- La poursuite de la rédaction du règlement de la loi cantonale sur l'éducation physique et le sport et de ses directives.
- La poursuite des travaux de mise en place du Cluster du sport international.
- L'organisation de la Conférence d'été du sport suisse à Montreux et Lausanne, qui réunit l'Office fédéral du sport, tous les services des sports et offices J+S des cantons.

La publication

- d'un document de planification de l'EPS à l'intention des enseignant-e-s du 2e cycle primaire
- d'un calendrier du fair play en collaboration avec le dessinateur Dano (Daniel Egger)
- du septième numéro de la lettre d'information annuelle aux clubs vaudois "VD-Sport-Info"
- des numéros 49 et 50 de la revue "Espaces pédagogiques"

La mise sur pied

- de la rencontre annuelle des associations cantonales sportives vaudoises
- en collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois", de la remise des bourses du "Fonds du sport vaudois" aux sportifs détenteurs de cartes Swiss Olympic or, argent, bronze et élite
- en collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois", de la séance annuelle des clubs élite en sport collectif (à Montreux)
- de la 16e édition de la cérémonie du Mérite sportif vaudois en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive) et le soutien de la Fondation "Fonds du sport vaudois", qui s'est déroulée à Villars et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2014 et qui a mis à l'honneur les champions de Suisse, d'Europe et du Monde, catégorie Elite, de notre canton.
- de 12 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 3 séances d'information pour les nouvelles personnes enseignant l'éducation physique et sportive
- de 1 séance pour les nouvelles personnes enseignant la rythmique
- de 3 séances de présentation des nouveaux moyens d'évaluation à l'intention des animateurs-trices et des chef-fe-s de file de l'EPS
- de 1 séance pour les enseignants EPS des écoles professionnelles
- de 20 séances d'information sur l'introduction des nouveaux moyens d'évaluation de l'EPS au deuxième cycle primaire dans les établissements où il n'y a pas d'animateur-trice pédagogique
- de 1 séance de la Commission cantonale consultative de l'EPS
- de 119 cours J+S regroupant près de deux mille participants (29 cours de formation de moniteurs, 2 cours de formation de coaches, 5 cours de perfectionnement de coaches, 47 modules de perfectionnement de moniteurs, 10 modules de formation continue 1, 8 modules de prévention "toxicomanie" et "abus sexuels" et 18 cours J+S "sport des enfants")
- de 15 séances de commissions de discipline sportive J+S.

La supervision

- de 706 camps sportifs scolaires concernant 27'479 élèves
- de 1'000 offres J+S annoncées par les structures sportives vaudoises donnant droit à des indemnités globales de plus de CHF 5'000'000.-
- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans 124 établissements scolaires

du sport scolaire facultatif pour près de 20'000 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases et apprentis des écoles professionnelles

- de 10 compétitions scolaires cantonales
- de la délégation vaudoise à la journée suisse de sport scolaire
- de la partie sportive des quatre structures sport-arts-études de la scolarité obligatoire.

Dans le secteur du sport associatif

- Etude de la politique cantonale de sport des adultes.
- Collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois" pour la construction de la Maison du Sport Vaudois.
- Organisation du tournoi de football de l'Administration cantonale vaudoise.

Dans le secteur scolaire

- Constitution du Comité cantonal de coordination des structures Sport-Arts-Etudes.
- Mise en place de la plate-forme cantonale "Entreprise formatrice favorable au sport de performance".
- Introduction des nouveaux moyens de planification et d'évaluation de l'EPS au deuxième cycle primaire.
- Révision du Guide des mesures de sécurité en EPS.
- Préparation d'un support pour le recueil des évaluations d'EPS de la 5e à la 11e année.

Dans le secteur du sport international

- Dépôt du dossier de candidature "Lausanne 2020" auprès du Comité international olympique (CIO) en vue de l'obtention des Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse (JOJ).
- Accueil de plusieurs fédérations qui ont choisi d'établir leur siège ou antenne dans le canton : Union européenne de cyclisme (Aigle), Ligue européenne de natation (Nyon), International Worldgames Association, Fédération mondiale de bowling et Fédération internationale de voile (Lausanne).

Dans le secteur Jeunesse+Sport

- Introduction de l'annonce du SSF vaudois dans le programme J+S en vue d'obtenir des subventions fédérales.
- Extension de l'offre de formation et de perfectionnement pour les moniteurs par la mise sur pied de 209 cours dans le cadre des programmes Jeunesse+Sport suivants :
 - a) "Sport des enfants" pour les enfants entre 5 et 10 ans
 - b) "Sport des jeunes" pour les personnes entre 10 et 20 ans.
- Production et distribution de 7'000 t-shirts aux monitrices et moniteurs vaudois bénévoles en guise de remerciement pour leur engagement.
- Mise en application du nouveau programme "assurance qualité" qui consiste à effectuer des visites (40) dans les clubs et à évaluer les leçons données aux participants.
- Collaboration avec la "Fondation Fonds du sport vaudois" pour la construction de la Maison du Sport Vaudois notamment.

Dans le secteur des équipements sportifs

- Participation aux jurys et aux commissions suivants :
 - Commission Consultative des Constructions Scolaires (CCCS)
 - Groupe de projet PAC Malley
 - Expert concours patinoire-piscine de Malley
 - Jury concours Grandson salle triple

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
Sources d'informations complémentaires

Autres informations en lien avec le service

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons aux lecteurs de se rendre sur le site internet du Service de l'éducation physique et du sport: www.vd.ch/seps

Ainsi que dans la thématique "sport" du site internet: www.vd.ch/sport

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois)
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation
- Communes / Municipalités
- Office fédéral des migrations (ODM).

306.4 Asile

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile -gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour
- Organisation du renvoi; exécution des décisions de renvoi de Suisse
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention
- Coopération avec les autres partenaires du Service
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Examen de situations de cas de rigueur
- Instruction, pour le compte du Département, des recours contre les décisions sur opposition du directeur de l'EVAM.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Office fédéral des migrations (ODM)
- DSAS, POLCANT, SPEN, OTG
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Tribunal administratif fédéral
- Bureaux communaux de contrôle des habitants
- Oeuvres d'entraide
- Employeurs.

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers
- SDE, POLCANT, SPEN, SPJ, OTG
- Entreprises
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...)
- Juges de paix
- Maisons de détention administrative
- Caisses de compensation AVS-AI
- Représentations suisses à l'étranger
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP)
- Association suisse des chefs de police des étrangers
- Association romande des chefs de police des étrangers
- Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR)
- Service fédéral de lutte contre le racisme
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte)
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI)
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI)
- Oeuvres d'entraide et associations
- Tribunal fédéral et Cour de droit administratif du Tribunal cantonal
- Commissions communales "suisses/étrangers".

306.6 Documents d'identité

Traitement des demandes de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses.

Saisie des données biométriques des ressortissants au bénéfice d'un titre de séjour d'Etats non membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) en application de la Loi fédérale du sur les étrangers (LEtr).

Descriptif

- Vérification des dossiers et validation des commandes de documents d'identité de ressortissants suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger
- Saisie des données biométriques des ressortissants suisses et étrangers
- Etablissement de passeports provisoires aux citoyens suisses
- Information des nouveaux préposés communaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger
- Ressortissants étrangers au bénéfice d'un titre de séjour "états tiers", domiciliés dans le canton de Vaud
- Requérrants d'asile ou apatrides au bénéfice d'une autorisation d'obtention d'un titre de voyage ou de passeport pour étranger, domiciliés dans le cantons de Vaud
- Administrations communales
- Polices communales et cantonale
- Division Etrangers du Service de la population
- Police fédérale, section documents d'identité à Berne
- Représentations consulaires en Suisse et à l'étranger
- Office fédéral des migrations (ODM) à Berne

Office fédéral des migrations (ODM)

Etat civil

Service de la population
Direction ETAT CIVIL
Rue Caroline 2
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 38 57
etatcivil.cantonal(at)vd.ch

www.vd.ch/etat-civil

Naturalisation

Service de la population
Secteur NATURALISATIONS
Rue de Langallerie 9
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 45 91
info.naturalisation(at)vd.ch

www.vd.ch/naturalisation

Asile

Asile sur le site cantonal: www.vd.ch/asile

L'asile sur le site de l'Office fédéral des migrations (ODM)

Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Etrangers

Office fédéral des migrations (ODM)

Service de la population (VD)

Identité

Service de la population
Centre de biométrie et des DOCUMENTS D'IDENTITE
Quartier du Flon - Voie du Chariot 3
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 800 01 1291
info.passeport(at)vd.ch

www.vd.ch/documents-identite

ou

www.vd.ch/biometrie

Administration

Service de la population
DIRECTION
Av. de Beaulieu 19
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 49
info.population(at)vd.ch

